

PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION DE BUREAU
De la Communauté de Communes de Damvillers Spincourt
Séance du 14 octobre 2025

Publié sur le site Internet <https://damvillers-spincourt.com> le 9 décembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 14 octobre à 18 H 00

Le Bureau de la Communauté de Communes étant assemblé en session ordinaire, aux bureaux de la Codecom à Damvillers, après convocation légale, en date du 2 octobre 2025 sous la présidence de M. Jean Marie MISSLER.

Membres du bureau présents :

- ✓ Mme BALLIEU Gilberte
- ✓ M. CARLU Jean-Baptiste
- ✓ Mme FAUQUENOT Evelyne
- ✓ M. GEORGES Denis
- ✓ M. HAUPTMANN Gérard
- ✓ M. LE FRANCOIS Bertrand
- ✓ M. MAZET Thierry
- ✓ M. MISSLER Jean-Marie
- ✓ M. NIVELET Matthieu
- ✓ M. PERIGNON Alain
- ✓ Mme POSTAL Anne
- ✓ M. PROT Patrice
- ✓ M. SELLIER Hubert
- ✓ M. TRINOLI Massimo

Membres du bureau excusés :

- ✓ M. BRELLE François
- ✓ Mme FORGET Lorette
- ✓ M. CAPUT Christophe
- ✓ M. JACQUE Philippe
- ✓ M. MICHELS Julien
- ✓ M. PIRAN Serge

Participants non élus :

- ✓ Mme CLEMENT Béatrice
- ✓ M. BONTEMPS Anthony,
- ✓ M. HAROS Pascal

Madame Jocelyne ANTOINE, sénatrice de la Meuse et conseillère communautaire, invitée permanente aux réunions de bureau, est absente excusée.

Le quorum étant atteint, il a été procédé, conformément à l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du

Comité. Mme Anne POSTAL ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions, qu'elle a acceptées.

Le Président rappelle que le procès-verbal de la séance du 17 juin 2025 a été adressé à tous les membres du bureau. Aucune observation n'ayant été formulée, le PV est approuvé à l'unanimité.

Ordre du jour :

- 1. Problématique de la fermeture de la MECS à Damvillers.**
- 2. Suite de l'élaboration du projet de territoire, y compris la mise en place éventuelle d'un PLUi.**
- 3. Point sur les dossiers en cours (voirie, éclairage public, maisons de santé, ...).**
- 4. Point sur la reprise en direct du parc locatif.**
- 5. Demandes de dérogations scolaires.**
- 6. Admissions en non-valeur.**
- 7. Créances éteintes.**
- 8. Tarifs semaine Ados du 20 au 24 octobre 2025.**
- 9. Subvention au Secours Catholique.**
- 10. Questions diverses.**

1. PROBLEMATIQUE DE LA FERMETURE DE LA MECS A DAMVILLERS

Le Président fait un point sur ce dossier.

Quelques jours après la rentrée, la Maison d'Enfants à Caractère Social (MECS) a été contrainte de cesser ses activités, à la suite d'une décision prise par le Conseil départemental.

Cette fermeture ferait suite à une décision du Conseil Départemental après des dysfonctionnements graves potentiellement constatés dans la gestion de l'établissement par son concessionnaire, l'association APAJH.

Dans ce contexte, le Président a rencontré les quatre conseillers départementaux afin d'échanger sur la situation. Il a tenu à exprimer ses réserves quant à la méthode employée, ainsi que son attachement au maintien de ce service public, ouvert il y a à peine deux ans, à l'issue de travaux importants portés par la collectivité. Il rappelle que le Conseil Départemental a ainsi investi 1,7 millions d'euros avec une aide de 300 000€ de l'Etat.

Il rappelle que ce service assurait plus de 13,8 ETP pour le territoire.

Il a rappelé avec insistance les besoins croissants en matière d'accueil de l'enfance placée à l'échelle départementale, et indiqué qu'une fermeture définitive de la structure ne saurait être envisagée.

Il assure qu'il se battra pour la réouverture de la MECS malgré certaines remarques défavorables relatives au territoire qui n'offrirait pas des conditions favorables d'accueil pour cette structure. Il rappelle que Damvillers dispose de multiples services avec les établissements scolaires, la MFR, le collège, les services périscolaires et extra-scolaires, une maison de santé et de multiples associations (clubs sportifs, bibliothèque...).

Il rappelle enfin que la CCDS avait travaillé avec les services de l'éducation nationale durant toutes les vacances d'été afin de mieux répartir les effectifs des élèves pour éviter les problèmes rencontrés l'année précédente au sein du groupe scolaire de Damvillers. Mme POSTAL indique de plus que certains enfants qui dépendaient de services spécialisés avaient pu trouver des places d'accueil. Tout avait été fait localement pour permettre de trouver une situation plus sereine pour les enfants et ainsi améliorer leur insertion dans le tissu local.

Il indique qu'il proposera certainement une motion pour mettre en avant la position de la CCDS sur ce dossier.

Concernant les dossiers scolaires, le Président indique que la nouvelle Inspectrice d'académie a assisté à la rentrée scolaire à Damvillers.

Il informe enfin les élus que les travaux du nouveau groupe scolaire de Mangiennes continuent d'avancer à bon rythme, la livraison devant arriver pour la fin de l'année. La question d'une rentrée anticipée est donc ouverte afin de ne pas laisser cet équipement structurant sans activité durant plusieurs mois.

2. SUITE DE L'ELABORATION DU PROJET DE TERRITOIRE, Y COMPRIS LA MISE EN PLACE EVENTUELLE D'UN PLUi

Le Président laisse la parole à M. MAZET présenter un état d'avancement des travaux relatifs à l'élaboration du projet de territoire.

Il rappelle que plusieurs commissions thématiques ont d'ores et déjà été réunies dans le cadre de cette démarche :

- La commission « Développement économique » ;
- La commission « Jeunesse et éducation » ;
- La commission « Santé ».

Une dernière commission, consacrée à la thématique de l'aménagement du cadre de vie, est prévue le 24 Novembre.

Par ailleurs, des questionnaires ont été diffusés par voie numérique sur les supports de communication de la collectivité, ainsi qu'en version papier auprès des communes membres, afin de recueillir les contributions des habitants.

À l'issue de cette phase de concertation, l'AGAPE (Agence d'urbanisme) devrait être en mesure de transmettre un premier rendu du diagnostic territorial.

L'objectif, comme indiqué dès l'origine de la démarche, est de fournir aux futurs élus municipaux les éléments d'analyse et de réflexion nécessaires à la définition des projets de développement à l'échelle du territoire.

En parallèle de ce travail, une réflexion a été engagée concernant la prise de compétence relative au Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi). À ce titre, une conférence des maires s'est tenue le 24 septembre dernier, en présence des services de la Direction Départementale des Territoires (DDT).

Cette rencontre a permis d'aborder les enjeux et modalités de mise en œuvre d'un PLUi, et a donné lieu à un temps d'échange durant lequel les élus ont pu poser l'ensemble de leurs questions sur le sujet.

Le Président souligne que cette conférence a fait émerger la nécessité d'engager une démarche de prescription d'un PLUi, afin notamment de garantir le maintien du droit à construire à l'hectare.

Il insiste sur le fait qu'à défaut d'une action rapide en la matière, les capacités de développement du territoire risquent d'être fortement limitées à court terme.

Il indique que pour lui la compétence PLUi ne sera pas remise en cause même en cas d'alternance gouvernementale car cela n'a jamais été évoqué contrairement à la compétence eau.

M. GEORGES indique que pour lui il semble essentiel de travailler sur cette question car on voit les incohérences et les aberrations actuelles sur certaines communes.

Il remercie d'ailleurs la CCDS pour la mise en place de cette réunion avec la DDT qui a permis d'éclairer les débats.

Il indique qu'il est d'accord sur le fait que de nombreuses communes n'auront pas besoin d'1 hectare de développement mais qu'il est nécessaire d'avoir une réflexion pour que chacun y trouve sa part avec une vision permettant de laisser une marge de développement proportionnée aux besoins de chaque commune.

Le Président indique qu'une réflexion doit permettre l'émergence d'un consensus. Celui-ci devrait être acté à travers un règlement afin de garantir à chacun que cette nouvelle démarche pourra lui être bénéfique.

M. NIVELET indique qu'il sera nécessaire de faire attention aux prescriptions éventuelles afin de ne pas les rendre plus strictes que la réglementation actuelle.

Mme POSTAL indique que le PLU permettra au contraire à chaque commune de pouvoir travailler sur certains points spécifiques qui lui tiennent à cœur.

Le Président remercie les élus d'intervenir et de poser les questions sans filtre. Le débat est nécessaire et ne peut avancer que lors de discussions franches.

3. POINT SUR LES DOSSIERS EN COURS (VOIRIE, ECLAIRAGE PUBLIC, MAISONS DE SANTE, ...)

Voirie :

Le bon de commande relatif au marché de voirie 2025 a été transmis à l'entreprise COLAS, attributaire du marché.

Les réunions de préparation du chantier ont d'ores et déjà eu lieu, et l'entreprise a pris contact avec les communes concernées afin de procéder à la mise en œuvre des arrêtés nécessaires à la réalisation des travaux.

Le démarrage du chantier est prévu d'ici la fin du mois d'octobre, pour une durée estimée entre un et deux mois, en fonction des conditions d'exécution.

Il est à noter que les travaux liés à la réalisation des enduits seront quant à eux reportés au printemps, afin de bénéficier de conditions météorologiques optimales, indispensables à la qualité et à la durabilité de ces interventions.

Les prestations de curage dérasement devraient elles démarrer courant Octobre avec l'entreprise BRABANT titulaire du marché.

Eclairage public :

Des réunions de préparation ont été organisées avec l'entreprise titulaire du marché, EGIL, ainsi qu'avec la maîtrise d'œuvre assurée par le cabinet INDDIGO.

Les études d'éclairage ont été réalisées, et une cartographie actualisée du réseau d'éclairage public va être établie.

Celle-ci intégrera l'emplacement de l'ensemble des points lumineux, accompagnés de leurs caractéristiques techniques.

Concernant les tranches optionnelles d'extension du réseau dans certaines communes, la quasi-totalité de celles concernées ont émis un avis favorable à la proposition financière qui leur a été soumise.

L'entreprise EGIL prendra prochainement contact avec les maires des communes concernées afin d'organiser l'établissement des arrêtés de voirie et de définir le choix des teintes pour les luminaires.

Le lancement des travaux est prévu avant la fin de l'année, avec un calendrier d'intervention s'échelonnant jusqu'au mois de mars.

Maison de santé de Damvilliers :

Le projet d'extension est actuellement en phase de finalisation, en lien étroit avec l'architecte en charge du dossier. Une dernière visite de site a été effectuée au début du mois d'octobre afin de valider les éléments techniques nécessaires à la finalisation des études.

Le lancement du dossier de consultation des entreprises est prévu d'ici la fin du mois, avec pour objectif une attribution des marchés avant la fin de l'année.

La demande de subvention déposée auprès de la Région est en cours d'instruction. Son examen par les instances régionales est attendu dans les prochaines semaines, en vue d'un vote.

Selon le calendrier prévisionnel établi par la maîtrise d'œuvre, l'achèvement des travaux est programmé pour la fin du mois d'octobre 2026.

Maison de santé de Spincourt :

Le projet de création de scanner n'est pas abandonné, le recours effectué par les porteurs de projet est toujours étudié au sein de l'ARS. Le Président rappelle que le projet est porté par des privés et que la CCDS n'interviendra que pour le portage immobilier qui sera couvert par la location.

Le Président indique qu'un autre projet est également en cours sur un terrain limitrophe de la maison de santé de Spincourt avec une association.

Projet autoconsommation collective photovoltaïque :

Le projet a fait l'objet d'une actualisation de l'étude.

Le Président laisse la parole à M. BONTEMPS pour présenter la synthèse de cette nouvelle étude.

Il indique que la réglementation ayant évolué cette actualisation était nécessaire notamment du fait de la possibilité de n'avoir qu'une seule boucle d'autoconsommation à l'échelle du territoire d'un EPCI peu importe la distance entre les installations.

M. BONTEMPS indique que la Région a un dispositif de soutien à l'investissement mais que celui-ci s'arrête au 31 Décembre 2025. Il indique que la Région demande un dossier complet avant cette date avec la présentation du chiffrage d'une entreprise.

Le projet reste favorable suite à cette actualisation et améliorera l'autonomie et l'indépendance énergétique de la CCDS avec une énergie locale et décarbonée.

4. POINT SUR LA REPRISE EN DIRECT DU PARC LOCATIF

La collectivité a décidé de réintégrer en régie la gestion des logements intercommunaux à compter du 1er octobre 2025

Cette démarche s'inscrit dans une logique de maîtrise budgétaire : En effet, elle répond à la nécessité de redéployer les missions des agents suite à une hausse de la masse salariale et par une volonté d'optimiser les dépenses de fonctionnement dans un contexte budgétaire particulièrement contraint.

Par ailleurs, la CCDS souhaite engager une stratégie immobilière ambitieuse, axée sur la rénovation énergétique de son patrimoine bâti. Cette démarche lui permettra à la fois de se conformer aux exigences réglementaires et de valoriser ses biens.

Mme BALLIEU indique que l'OPH mène déjà la même politique de vente de certains de ces actifs pour retrouver des marges de manœuvre.

Le Président informe les élus que les cinq logements de l'OPH construits sur la zone du Mont de Spincourt devraient être mis en location à compter de lundi.

M. TRINOLI indique qu'il regrette les modalités d'attribution des logements pratiquées actuellement par l'OPH qui mettent de côté les élus locaux.

5. DEMANDES DE DEROGATIONS SCOLAIRES

AFFAIRE N° 2025-10-14-01

Vu les statuts de la CODECOM de Damvillers Spincourt et notamment la compétence scolaire,

Vu les demandes de :

- ↳ Mme KARL Julie, domiciliée à Grand Failly, sollicitant une dérogation scolaire pour son enfant DIEZ Sohan à l'école de MANGIENNES.
- ↳ M. PAJUELO MORGADO Juan Antonio et Mme LUQUE Valérie, domiciliés à Boulligny, sollicitant une dérogation scolaire pour leur enfant PAJUELO LUQUE Lucia, à l'école de DOMMARY BARONCOURT.
- ↳ M. SCHILZ Thomas et Mme MANGENOT Laura, domiciliés à Boulligny, sollicitant une dérogation scolaire pour leur enfant SCHILZ Rose, à l'école de DOMMARY BARONCOURT.
- ↳ M. BEL Jessy et Mme LOGELIN Aurélie, domiciliés à Azannes, sollicitant une dérogation scolaire pour leur enfant BEL Loïs, à l'école de SAINT LAURENT SUR OTHAIN.

Considérant les motifs invoqués,

Le Président rappelle qu'il est nécessaire de prendre en compte l'équité de traitement des demandes des familles et aussi l'équilibre des effectifs dans les différents groupes scolaires du territoire qui sont déjà en baisse.

Effectivement, plusieurs alertes de fermetures potentielles de classe ont eu lieu ces dernières années.

En outre, il est essentiel de conserver les effectifs des services périscolaires, la collectivité a mis les moyens pour fournir des services à la population, en particulier sur le Bois Brûlé.

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire :

ACCEPTE les dérogations scolaires suivantes sous réserve de capacité d'accueil suffisante au sein de l'établissement :

- DIEZ Sohan à l'école de MANGIENNES.
- PAJUELO LUQUE Lucia, à l'école de DOMMARY BARONCOURT.
- SCHILZ Rose à l'école de DOMMARY BARONCOURT.
- BEL Loïs à l'école de SAINT LAURENT SUR OTHAIN.

Voix pour : 14

Voix contre : 0

Abstention : 0

6. ADMISSIONS EN NON-VALEUR

AFFAIRE N° 2025-10-14-02

Une demande d'admission en non-valeur a été transmise par la Trésorerie de Verdun. Ce dossier nécessite une délibération du bureau, pour pouvoir matérialiser la non-valeur sur les différents budgets.

Le Président précise que les admissions en non-valeur n'interrompent pas les poursuites diligentées par la Direction Générale des Finances Publiques des créances concernées et n'empêchent pas un recouvrement ultérieur de ces dernières.

Le Président indique également que l'article budgétaire 6541 « Crédances admises en non-valeur » dispose des crédits suffisants.

Vu les statuts de la Communauté de Communes de Damvillers Spincourt et notamment la compétence « Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés »,

Considérant les éléments du dossier transmis par la Trésorerie de Verdun,

Le bureau, après en avoir délibéré, autorise l'admission en non-valeur des sommes suivantes :

- Liste n° 7552200633 pour un montant total de **2 178,30 €**

Voix pour : 14

Voix contre : 0

Abstention : 0

7. CREANCES ETEINTES

AFFAIRE N° 2025-10-14-03

Plusieurs dossiers de surendettement ont été transmis par la Trésorerie de Verdun. Ces dossiers de surendettement nécessitent une délibération du bureau, pour pouvoir matérialiser l'effacement des dettes sur les différents budgets, selon les montants suivants :

- ↳ **2 955,40 € (819,60 € + 467,40 € + 1 668,40 €)** sur le budget général.
- ↳ **1 082,77 € (171,77 € + 99 € + 812,00 €)** sur le budget ordures ménagères.

Selon la validation par le bureau, les mandats correspondants pourront être émis à l'article budgétaire 6542 « non-valeur-Créances éteintes ».

Vu les statuts de la Communauté de Communes de Damvillers Spincourt,

Considérant les éléments du dossier transmis par la trésorerie de Verdun,

Considérant le surendettement et la décision d'effacement de dettes,

Le bureau, après en avoir délibéré,

- ↳ Autorise l'effacement de dettes sur le budget général pour un montant de 2 955,40 €.
- ↳ Autorise l'émission d'un mandat de 2 955,40 euros sur le compte 6542.

- ↳ Autorise l'effacement de dettes sur le budget annexe ordures ménagères pour un montant de 1 082,77 €.
- ↳ Autorise l'émission d'un mandat de 1 082,77 euros sur le compte 6542.

Voix pour : 14

Voix contre : 0

Abstention : 0

8. TARIFS SEMAINE ADOS DU 20 AU 24 OCTOBRE 2025

AFFAIRE N° 2025-10-14-04

Le Président indique aux membres du bureau que des activités sont prévues dans le cadre de la « semaine ados » organisée pendant les vacances scolaires d'automne du 20 au 24 octobre 2025 ; et à destination des 11 – 17 ans.

Il convient donc de déterminer un tarif de refacturation des prestations aux familles.

Vu les statuts de la Communauté de Communes de Damvillers Spincourt et notamment la compétence « Action sociale d'intérêt communautaire – Jeunesse »,

Considérant l'organisation d'une semaine ados pendant les vacances scolaires du 20 au 24 octobre 2024,

Considérant les activités prévues durant ces périodes,

Considérant la nécessité de refacturer les prestations fournies aux familles,

Le bureau, après en avoir délibéré, valide la grille tarifaire suivante :

	QF < 500 €	De 501 € à 1 000 €	De 1 001 € à 1 500 €	> à 1 501 €
Lundi – mardi – mercredi – jeudi (Repas fourni)	16,00 €	18,00 €	35,00 €	22,00 €
Vendredi Sortie Nigloland (Repas tiré du sac)	50,00 €	52,00 €	54,00 €	56,00 €

Voix pour : 14

Voix contre : 0

Abstention : 0

9. SUBVENTION AU SECOURS CATHOLIQUE

AFFAIRE N° 2025-10-14-05

Par délibération n° 2025-06-26-06 du 26 juin 2025, le conseil communautaire avait validé les subventions 2024 pour les associations du territoire.

Cependant tous les montants n'avaient pas pu être voté, car certains dossiers devaient être finalisés.

Notamment, l'association Secours Catholique devait communiquer le nombre de familles concernées par son intervention.

Par courrier du 11 juillet dernier, la Président de l'association a précisé que 10 familles avaient bénéficié de l'aide du Secours Catholique en 2024.

Par conséquent, il convient d'attribuer une subvention de 200 € à cette association (10 familles x 20 euros).

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2121-29 et suivants relatifs aux compétences de l'organe délibérant.

Vu le règlement général d'intervention adopté par le Conseil communautaire en date du 24 février 2021 (affaire n° 2021-02-24-09), encadrant l'attribution des subventions aux associations.

Vu les crédits inscrits au budget 2025 de la CCDS.

Considérant les travaux de la commission associations et culture ayant examiné les demandes de subventions formulées par les associations pour l'année 2024.

Considérant que 10 familles ont bénéficier de l'aide du Secours Catholique en 2024.

Après en avoir délibéré, le Bureau :

Décide d'attribuer une subvention de 200 € au Secours Catholique pour l'année 2024.

Autorise le Président à signer tout document nécessaire à cette affaire.

Voix pour : 14

Voix contre : 0

Abstention : 0

10. QUESTIONS DIVERSES

Le Président fait un point sur les prochaines élections municipales dont les dates ont été arrêtées.

Il informe les élus qu'il se présentera au renouvellement des suffrages pour sa commune et par la même à la présidence de la Communauté de Communes. Il indique qu'il pense que son réseau qu'il a bâti depuis plus de trente années est un atout pour la CCDS et qu'il compte continuer à le mettre à profit pour le territoire.

M. MAZET indique que l'association du Football club de Manglennes demande la tonte hebdomadaire du terrain de foot de Damvillers. Les élus indiquent que cette revendication ne peut pas être tenue, il est nécessaire que celle-ci présente un calendrier des matchs afin de tondre uniquement lorsque ceci est nécessaire.

La séance est levée à 21 H 30.

Ordre du jour :

1. Problématique de la fermeture de la MECS à Damvillers.
2. Suite de l'élaboration du projet de territoire, y compris la mise en place éventuelle d'un PLUi.
3. Point sur les dossiers en cours (voirie, éclairage public, maisons de santé, ...).
4. Point sur la reprise en direct du parc locatif.
5. Demandes de dérogations scolaires.
6. Admissions en non-valeur.
7. Créances éteintes.
8. Tarifs semaine Ados du 20 au 24 octobre 2025.
9. Subvention au Secours Catholique.
10. Questions diverses.

Membres du bureau présents :

- ✓ Mme BALLIEU Gilberte
- ✓ M. CARLU Jean-Baptiste
- ✓ Mme FAUQUENOT Evelyne
- ✓ M. GEORGES Denis
- ✓ M. HAUPTMANN Gérard
- ✓ M. LE FRANCOIS Bertrand
- ✓ M. MAZET Thierry
- ✓ M. MISSLER Jean-Marie
- ✓ M. NIVELET Matthieu
- ✓ M. PERIGNON Alain
- ✓ Mme POSTAL Anne
- ✓ M. PROT Patrice
- ✓ M. SELLIER Hubert
- ✓ M. TRINOLI Massimo

Le Président



Jean Marie MISSLER

La Secrétaire



Anne POSTAL

